



BPJEPS ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE ET CULTURELLE

PRE- CANDIDATURE : EXIGENCES PREALABLES

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour objectif de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et de lui permettre d'accéder à la mention « animation socio-éducative et culturelle ».

A ce titre, le candidat à l'entrée en formation doit avoir une expérience d'animateur **d'une durée au moins égale à trois mois (200 heures)**.

EXIGENCE D'EXPERIENCE ATTESTEE

Tous les candidats devront remettre au moment du dépôt de candidature les documents suivants :

- **Les justificatifs d'expériences** (attestation de bénévolat, contrat de travail, fiche de paie,...)
- **Un dossier de motivation de 2 à 5 pages** comportant un récapitulatif des expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation, et une présentation de ses motivations pour le métier d'animateur social
- **Titulaire (ou en cours de validité) : PSC1 ou SST**

Le dossier complet sera présenté lors d'un entretien. Le candidat pourra alors se présenter aux tests de sélection organisés par l'Organisme de Formation